

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 10 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL22V3-AR



L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : M Gilles LAHITTE Président de séance ; M Jean-Luc FREUCHET 3^{ème} Adjoint ; Mme Régine TASTET 4^{ème} Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Thierry LE PICHON ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAUDUFAU ; M Henri LASSERRE

Excusé(s) : Philippe DUROSOY

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Marie-Josée SIBERCHICOT à M Michel LALANNE
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON
M Jean LALANNE à M Jacques BOURRETERE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Régine TASTET
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 03 022 : Approbation du compte administratif du budget principal 2023

Vu le compte de gestion approuvé du budget principal 2023 ;

Vu le compte administratif du budget principal 2023 ci-annexé ;

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le compte administratif du budget principal 2023 ci-annexé.

- d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement :

<u>Recettes</u>	Prévu	1 684 852.57 €
	Réalisé	324 615.60 €
	Reste à réaliser	0.00 €

<u>Dépenses</u>	Prévu	1 684 852.57 €
	Réalisé	659 199.66 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Fonctionnement :



<u>Recettes</u>	Prévu	3 944 926.57 €
	Réalisé	3 395 922.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €
<u>Dépenses</u>	Prévu	3 944 926.57 €
	Réalisé	3 038 339.30 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 334 584.06 €
Fonctionnement :	+357 583.36 €
Résultat global :	+ 22 999.30 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'approuver** le compte administratif du budget principal 2023 ci-annexé.

- **d'arrêter** les comptes tel que proposé.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Président de séance,
Gilles LAHITTE.

